

# TH1110

**Biostimulant avec A.M.M MFSC n°1190493**

## Présentation :

Préparation à base de micro-organismes vivants *Trichoderma Harzanium* - souche THM 308.

## Pour quels bénéfices ?

- Concurrence activement les champignons pathogènes présents dans le sol : colonise les racines des plantes en concurrençant le développement de champignons pathogènes dans la zone racinaire.
- Agit directement sur la croissance des plantes (aérienne et racinaire) en aidant la plante à absorber les nutriments présents dans le sol.
- Intervient également dans la biodisponibilité du fer, transformant le Fe<sup>3+</sup> en Fe<sup>2+</sup>.
- Accélère la transformation des matières organiques présentes dans les sols.

## Comment l'utiliser ?

- En pulvérisation / arrosage au sol. À diluer en saupoudrant dans une eau en agitation.
- L'application se fait au moment des semis-plantations sur sol humide ; en cas de couvert existant (prairie, couvert végétal), appliquer sous la pluie pour que le produit atteigne le sol.

Cultures	Dose (kg/ha)	Nombre d'applications	Concentration de pulvérisation (kg/100L)	Stade d'application
Céréales à paille, colza, maïs, sorgho	0,2	2	0,2	Au moment du semis et au printemps
Arboriculture et vigne	0,5	2	0,2	Au moment du semis / de la plantation et au printemps
Cultures légumières (pomme de terre, carotte, tomate, laitue, poireau, chou, oignon)	0,5	2	0,2	
Petits fruits (framboise et fraise)	0,5	2	0,5	
Traitement de semences				
Céréales à paille, colza, maïs, sorgho	0,1	1	0,8	Au semis
Cultures légumières (pomme de terre, carotte, tomate, laitue, poireau, chou, oignon)	0,1	1	0,8	Au semis / à la plantation
Petits fruits (framboise et fraise)	0,1	1	0,8	

## Informations :

- Se présente sous forme d'une poudre mouillable.
- Durée de conservation : 12 mois à compter de la date de production.
- Stocker dans un environnement frais (4 à 20°), sec et ventilé et à l'abri de la lumière directe du soleil.
- Conditionnement : seau de 1kg - carton de 6 seaux.

## Composition

Micro-organismes vivants : *Trichoderma Harzanium* THM 308 : 2% ou 1.10<sup>6</sup> UFC.g-1  
 Maltodextrine .....98%  
 Substances organiques .....97%

\*utilisable en Agriculture Biologique selon Règlement UE n°2018/848 et 2021/1165.